



Déclassifié¹

AS/Soc (2026) 17rev

10 septembre 2026

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

L'action climatique, une responsabilité humaine et démocratique

Rapporteure : Mme Yuliia Ovchynnykova (Ukraine, ADLE)

Note introductive révisée

1. Introduction

1. Le changement climatique n'est pas une crise. Certains de ses effets sont désormais irréversibles. Il modifie durablement les conditions d'habitabilité de la Terre. Les grandes orientations de ce qu'il faut faire pour limiter le dérèglement sont connues. L'enjeu est d'agir concrètement, dans la durée et d'une manière socialement et démocratiquement acceptable. Car si la fenêtre d'action reste ouverte, elle se resserre rapidement. Sans proposer de catalogue de mesures environnementales, le rapport étudiera les écueils à éviter et les leviers à explorer par les Etats membres pour rendre l'action climatique possible. Il cherchera à préciser ce que le Conseil de l'Europe peut apporter : organiser par le droit une réponse commune, anticiper les risques pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit, mobiliser les expertises et mécanismes de suivi de l'Organisation, éclairer les décisions des États membres et orienter son action vers des résultats concrets.

2. Après avoir posé les constats scientifiques et économiques, le rapport examinera comment gouverner démocratiquement la transformation climatique, en répartir les responsabilités et donner à chacune et chacun les moyens de comprendre, d'agir et de choisir.

2. Constats

3. ***Le rapport s'appuiera sur le rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation (AR6) du GIEC².*** Deux faits sont désormais scientifiquement établis : l'influence humaine sur le réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres est sans équivoque et chaque degré supplémentaire de ce réchauffement accroît les risques multiples et simultanés liés au climat. L'Europe appelle une vigilance renforcée. Elle est le continent qui se réchauffe le plus vite. L'OMS-Europe comptabilise 200 000 décès liés à la chaleur au cours des quatre dernières années dans l'UE et déjà 10 000 décès liés aux excès de chaleur dans cinq pays européens en 2026³.

Repère	Chiffre ⁴	Lecture
Réchauffement mondial	+1,24°C dont 1,22°C provenant des activités humaines	Il s'agit de la moyenne des températures mondiales de 2015-2024 par rapport à celle de 1850-1900. Les principales sources d'émission des gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines sont : 64 % combustion du CO ² (charbon, gaz et pétrole), 18 % méthane (agriculture et élevage) et 4 % protoxyde d'azote (fertilisants).

¹ La note introductive a été déclassifiée par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 10 septembre 2026.

² Le GIEC synthétise les bases scientifiques du changement climatique, les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité, l'atténuation du changement climatique. Il s'adresse aux décideurs pour les aider à agir. Le dernier rapport date de 2023, le prochain est prévu en 2029.

³ www.who.int/europe/news/item.

⁴ Ces chiffres n'ont pas tous le même statut. Le réchauffement observé et son attribution à l'activité humaine reposent sur des méthodes d'évaluation scientifique établies. Les trajectoires de fin de siècle dépendent des politiques effectivement mises en œuvre ; les limites planétaires constituent, quant à elles, un cadre scientifique de risque.

Repère	Chiffre ⁴	Lecture
Projection mondiale	≈ +2,8 °C en 2100	Il s'agit de la projection mondiale si on poursuit les politiques actuellement en place. L'Accord de Paris (2015) fixait un objectif à +1.5°C.
Réchauffement en Europe	≈ +0,5 °C par décennie	Depuis 1979, l'Europe se réchauffe environ deux fois plus vite que la moyenne mondiale ⁵ . La température actuelle se situe à 2,5°C plus haut que sur la période 1850-1900.
Effort d'atténuation à prendre pour une trajectoire à +2°C	-35 % d'ici 2035 -100 % d'ici 2070	Pour avoir un ordre de grandeur : la neutralité carbone implique de réduire l'empreinte individuelle de 2 à 2,5 tonnes de CO ₂ / an alors qu'elle se situe à 5,1 tonnes de CO ₂ / an / habitant en Grèce, 6,5 en France, et 9 en Allemagne en 2025.
Impact du réchauffement sur la mortalité	Exponentiel	≈ 30 % de la population mondiale était exposée en 2017 20 j/an à des conditions de chaleur et d'humidité létales. Ce chiffre passe à ≈ 48 % dans une trajectoire à +2°C et à ≈ 74 % dans une trajectoire à +3°C d'ici 2100 ⁶ .
Limites planétaires⁷	7 / 9 dépassées depuis 2025	Il existe 9 seuils correspondant à 9 processus interdépendants qui conditionnent la vie sur terre. 7 sont dépassés depuis 2025. Dépasser ces seuils de dégradation = augmenter les risques de provoquer des modifications brutales et irréversibles à l'équilibre de la nature

4. **Le rapport n'opposera pas économie et action climatique.** Nous savons aujourd'hui mesurer la dette créée par l'inaction ainsi que les dépenses évitées et les bénéfices produits par l'action. L'action climatique peut d'ailleurs produire des bénéfices économiques, à condition que ses instruments soient conçus équitablement et de façon acceptable. Toutes les sources convergent sur un point : les conséquences de l'inaction sur les économies sont très supérieures aux coûts de l'action et chaque fraction de degré accroît les dommages, réduit les possibilités d'adaptation et renchérit le retard.

Repère	Chiffre clé ⁸	Lecture
Pertes constatées au sein de l'Union européenne	≈ 27% du budget de l'UE	Entre 2021 et 2024, les pertes ont atteint 208 Md€, soit 52 Md€ par an – l'équivalent de 27 % du budget 2024 de l'UE. Les inondations représentent 47 % du total. En 2021 on constate 44 Md€ de pertes dans trois pays, contre une moyenne annuelle européenne de 6,5 Md€ entre 1980 et 2024 ⁹ .
Dette non assurée au sein de l'Union européenne	80 % et +	Il s'agit des données de 1980 à 2024. Moins de 20 % de ces pertes étaient couvertes par une assurance privée : le solde pèse sur les victimes, entreprises et budgets publics.
Chute du PIB mondial	Diminution de 10 à 30 % du PIB d'ici 2100¹⁰	Un réchauffement proche de +4°C pourrait réduire le PIB mondial de 10 à 23 % d'ici 2100, par rapport à une trajectoire sans réchauffement supplémentaire. Donc, une économie qui atteindrait un indice 100 sans réchauffement n'atteindrait plus que 77 à 90. Des études plus récentes, fondées sur les variations de la

⁵ <https://climate.copernicus.eu/esotc/2025/press-resources> (en anglais uniquement).

⁶ Mora et al., «Global risk of deadly heat», *Nature Climate Change*, 2017. Cette étude est citée par le GIEC, mais ces chiffres ne constituent pas une conclusion chiffrée officielle du GIEC.

⁷ Ces limites concernent les 9 processus interdépendants qui conditionnent la vie sur terre : climat, biodiversité, cycles de l'azote et du phosphore (engrais), occupation des sols, cycle de l'eau douce, rejet de nouvelles entités dans la biosphère, ozone stratosphérique, acidification des océans, présence d'aérosols dans l'atmosphère.

⁸ Ces chiffres n'ont pas tous le même statut. Les pertes passées sont observées et les coûts futurs reposent sur des scénarios et modèles.

⁹ Agence européenne pour l'environnement, *Economic losses from weather- and climate-related extremes in Europe*, 2025.

¹⁰ Ordre de grandeur évalué par l'AR6 du GIEC (2023).

Repère	Chiffre clé ⁸	Lecture
		température moyenne mondiale, estiment des effets nettement plus élevés ¹¹
Coût de l'atténuation au niveau mondial	-0,04 à 0,09 point de croissance/an d'ici 2050¹²	Le coût de l'atténuation pour maintenir une trajectoire à +2°C réduirait la croissance annuelle moyenne de 0,04 à 0,09 point d'ici 2050 par rapport aux politiques actuelles. C'est un coût brut qui ne tient pas compte des dommages climatiques évités ni des co-bénéfices. Par ex., à eux seuls, les co-bénéfices sanitaires liés à l'amélioration de la qualité de l'air représenteraient entre 1,40 € et 2,45 € pour chaque euro consacré à l'atténuation ¹³ .
Subventions publiques aux énergies fossiles au niveau mondial	1 063 Md\$ en 2023	Dans 87 pays représentant 93 % des émissions mondiales de CO ₂ , les transferts budgétaires et avantages fiscaux accordés aux énergies fossiles ont atteint 1 063 Md\$ en 2023. Dans 15 de ces pays, ce budget dépasse de 100% le budget national santé ¹⁴ .
Action européenne isolée	84% de rentabilité	Même si les autres régions ou pays n'agissaient pas, réduire jusqu'à 84 % des émissions européennes coûterait moins cher que les dommages domestiques ainsi évités dans l'économie européenne (évalués à 216 \$/tCO ₂ supplémentaire) ¹⁵ .

3. Gouverner une transformation climatique en démocratie

5. Question directrice : quelles institutions, quels pouvoirs et quels contrôles permettent de conduire démocratiquement la transformation climatique ?

3.1. Décider collectivement dans l'urgence et tenir le temps long

6. Articuler les cinq prochaines années avec les cinquante suivantes : Comment fixer des objectifs concrets à l'échéance d'un mandat électoral, mieux coordonner les différents niveaux de gouvernance et inscrire dans la durée des politiques de prévention, d'adaptation et de réduction des émissions ? Quelles garanties démocratiques minimales devraient s'appliquer aux mesures d'urgence adoptées en réponse aux risques liés au climat ?

7. Prévenir la tentation autoritaire : Quelles leçons tirer de la pandémie sur la prise de décision en situation de crise ? L'urgence climatique peut-elle alimenter l'idée qu'un pouvoir centralisé ou technocratique serait plus efficace que la démocratie ? Comment répondre à cette tentation ?

8. Transformer les catastrophes en capacité collective d'action : Comment préserver la mobilisation au-delà de l'événement, intégrer les savoirs issus de l'expérience et construire des politiques durables de prévention, d'adaptation et de solidarité ?

9. Renforcer la résilience du réseau énergétique face aux menaces combinées : Comment les États membres peuvent-ils intégrer l'adaptation au changement climatique à la sécurité énergétique ?

3.2. Redistribuer le pouvoir de décider

10. Faire de la participation citoyenne un véritable pouvoir d'influence : Que nous apprennent les conventions citoyennes et la première Assemblée mondiale sur la crise climatique et écologique ? Dans quelles conditions les formes de démocratie participative améliorent-elles la qualité et l'acceptabilité des décisions ? Comment éviter les consultations symboliques ou sans suite ?

¹¹ Alors que les estimations macroéconomiques disponibles lors de l'AR6 du GIEC reposaient sur la relation entre les variations locales ou nationales de température et l'activité économique, Bilal et Känzig ([The Macroeconomic Impact of Climate Change](#), 2024) évaluent l'effet global d'une hausse de la température moyenne mondiale : une hausse de +2°C d'ici 2100 correspondrait une baisse du PIB mondial de l'ordre de 50 %.

¹² Ordre de grandeur évalué par l'AR6 du GIEC (2023).

¹³ Markandya et al. (2018) publiée dans *The Lancet Planetary Health*.

¹⁴ [Lancet Countdown 2025](#), indicateur 4.3.2.

¹⁵ Bilal et Känzig, [Does Unilateral Decarbonization Pay for Itself?](#), 2025.

11. Associer les jeunes dès la définition des choix : Comment passer d'une consultation ponctuelle à une participation significative des jeunes à la définition des priorités, à l'élaboration des politiques et au suivi de leur mise en œuvre ? Quels moyens, droits et responsabilités faut-il leur reconnaître dans des décisions dont les conséquences se déploieront tout au long de leur vie ?

12. Mettre les intérêts économiques sous contrôle démocratique : Comment encadrer le lobbying et prévenir les conflits d'intérêts lorsque des acteurs économiques défendent un modèle dont les coûts climatiques, sanitaires et sociaux sont supportés par l'ensemble de la société ? Quels pouvoirs concrets donner aux citoyens, aux travailleurs et aux populations directement exposées pour rééquilibrer leur influence face aux lobbys ?

3.3. *Garantir les conditions d'un débat éclairé*

13. Débattre des solutions techniques sans reporter l'action : Si les innovations technologiques peuvent contribuer à la transition, comment éviter qu'une confiance excessive dans des solutions futures ne serve à écarter les transformations déjà nécessaires ? Comment débattre du technosolutionnisme sans tomber dans le climatoscepticisme ?

14. Faire de la science un bien commun démocratique : Comment garantir l'indépendance de la recherche, l'accès public aux données et une expertise pluraliste, et laisser aux institutions démocratiques la responsabilité explicite des arbitrages ? Comment assurer que le débat porte sur les moyens, les priorités et la répartition des efforts, non sur la négation stratégique des faits ?

15. Protéger l'espace public contre la fabrication du doute : Comment repérer les stratégies organisées et financées visant à fabriquer le doute et à retarder l'action climatique ? Comment protéger la liberté d'expression sans qu'elle serve à justifier l'opacité des financements et la manipulation des algorithmes ?

16. Protéger des défenseurs de l'environnement et des lanceurs d'alerte en matière de climat : Comment les États membres peuvent-ils mettre en place des mécanismes de protection efficaces pour les défenseurs des droits humains environnementaux, les scientifiques et les journalistes d'investigation confrontés à des intimidations, des menaces physiques (y compris des persécutions dans les régions à haut risque ou les zones de conflit) ?

4. **Guider l'action climatique et en assumer les responsabilités**

17. Question directrice : Quels principes, obligations et mécanismes de responsabilité peuvent guider une action climatique attentive aux inégalités, au vivant et aux générations futures ?

4.1. *Les inégalités fabriquent la vulnérabilité climatique*

18. Le risque climatique, interaction entre aléa, exposition et vulnérabilité¹⁶ : Comment la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement 2025-2030 peut-elle, notamment en croisant les travaux sur les effets disproportionnés de la crise environnementale du Comité directeur sur l'anti-discrimination (CDADI), la diversité et l'inclusion et ceux sur la réduction inclusive des risques de catastrophe de l'Accord partiel EUR-OPA, faire émerger une lecture commune de la manière dont les inégalités déterminent qui est exposé aux aléas climatiques ?

19. Le potentiel de la Charte sociale européenne pour objectiver les inégalités climatiques : Comment la Charte permet-elle d'identifier et de qualifier juridiquement les déterminants sociaux de la vulnérabilité climatique – travail, logement, revenus, protection sociale et accès aux services essentiels ? Comment utiliser les questions ciblées prévues dans les procédures de rapports, ainsi que les réclamations collectives, pour documenter les problèmes structurels, élaborer des standards communs, organiser le dialogue avec les États, les partenaires sociaux et la société civile et guider les mesures correctrices ?

20. Les pouvoirs locaux et régionaux, une échelle de compréhension et d'action à part entière : Comment le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'appuie-t-il sur la représentation des collectivités, la comparaison de leurs expériences et le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale pour rendre visibles les inégalités et examiner si les responsabilités climatiques locales s'accompagnent de compétences, de ressources, d'autonomie et de mécanismes de solidarité suffisants ?

¹⁶ Cadre conceptuel de la partie II des rapports du GIEC.

21. Protéger des personnes déplacées dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des dommages environnementaux liés aux conflits : Comment les normes et mécanismes du Conseil de l'Europe peuvent-ils mieux protéger les droits humains des personnes déplacées par des catastrophes, la dégradation de l'environnement, la destruction d'infrastructures critiques ou des dommages environnementaux liés aux conflits ?

4.2. *Rendre les responsabilités effectives*

22. Faire de l'arrêt *KlimaSeniorinnen* un cadre commun de responsabilité : Comment faire des obligations positives identifiées par la Cour européenne des droits de l'homme une feuille de route permettant d'apprécier si l'action climatique des États membres à la Convention est cohérente, effective et menée en temps utile ? Dans quelle mesure l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) le 23 juillet 2025 sur les obligations des États en matière de changement climatique peut-il éclairer l'exécution de l'arrêt *KlimaSeniorinnen* ?

23. Renforcer la responsabilité parlementaire en matière de climat : Comment l'Assemblée parlementaire peut-elle soutenir un examen parlementaire régulier et un échange de bonnes pratiques concernant l'adéquation, la cohérence et la mise en œuvre de cadres climatiques nationaux, en tenant compte des exigences identifiées dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des obligations internationales pertinentes clarifiées par la CIJ, sans faire double emploi avec les mécanismes judiciaires ou de suivi des traités existants ?

24. Lever l'angle mort de la responsabilité climatique des entreprises : Comment l'avis de la CIJ renouvelle-t-il cette réflexion ? La Recommandation (2016)³ du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et l'entreprise doit-elle être révisée à la lumière de cet avis, de l'évolution des connaissances permettant de retracer les émissions jusqu'aux principaux producteurs et de documenter les stratégies de retardement, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises et de l'expérience européenne du devoir de vigilance ?

25. De la sanction à la réparation : Dans quelle mesure la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal permet-elle de renforcer la détection, la poursuite et la sanction des infractions environnementales les plus graves lorsqu'elles sont imputables à des personnes morales ou présentent une dimension transfrontière ? Sans confondre les régimes de responsabilité, comment les principes de cessation, de réparation et de non-répétition rappelés par l'avis de la CIJ peuvent-ils aider à développer l'ouverture ménagée par la convention vers une justice restaurative ?

4.3. *Garantir les conditions d'habitabilité dans le temps*

26. Mettre en cohérence l'action climatique et biodiversité : Comment mobiliser la Convention de Berne et la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage pour évaluer les effets des politiques climatiques sur les espèces, les habitats, les sols, les paysages et les conditions de vie, et prévenir ainsi les déplacements de dommages et la maladaptation ? Comment leurs travaux sur les écosystèmes, les solutions fondées sur la nature et la participation des populations contribuent-ils à renforcer la santé, l'accès à l'eau, la sécurité, les moyens d'existence et les capacités d'adaptation ?

27. Viser l'équité intergénérationnelle : quelle valeur ajoutée à compléter le Plan d'action de la Stratégie sur l'environnement d'une « littéracie du futur » éclairée par la [Résolution 2565 \(2024\)](#) de l'Assemblée parlementaire Sauvegarder les droits humains des générations futures et l'avis consultatif de la CIJ, permettant aux États membres avant toute décision environnementale majeure, d'en examiner les effets à long terme, d'identifier les dommages irréversibles, les risques et les coûts transmis aux générations suivantes, de comparer les solutions possibles et de rendre publics les motifs de leurs choix ?

28. Donner une boussole au Conseil de l'Europe : quelle valeur ajoutée une convention autonome sur le droit à un environnement sain apporterait-elle par rapport à un instrument limité aux droits humains dans le cadre de l'action climatique ? Un mécanisme de suivi indépendant combinant évaluations périodiques, visites dans les pays, contributions de la société civile, recommandations et suivi par un comité des Parties pourrait-il contribuer à établir des normes communes et fournir des orientations spécialisées à la Cour ainsi qu'aux juridictions nationales ?

5. **Donner à chacune et chacun les moyens de comprendre, d'agir et de choisir**

29. Question directrice : Comment permettre à chacune et chacun de comprendre les enjeux climatiques, de participer à sa mise en œuvre et d'exercer, notamment par le vote, un choix démocratique éclairé sur les politiques qui détermineront les conditions de vie futures ?

5.1. *Relier savoir, émotion et capacité d'action*

30. Comprendre les conditions réelles du passage à l'action : Pourquoi l'information et la sensibilisation ne conduisent-elles pas mécaniquement à une modification des pratiques ? Comment mieux prendre en compte le rôle des revenus, du logement, du travail, de la mobilité, des infrastructures, du temps disponible et des normes sociales dans la capacité de chacun à agir ?

31. Reconnaître la diversité des manières d'agir : Comment rendre visibles les pratiques sobres qui ne se revendiquent pas nécessairement de l'écologie, notamment celles issues de cultures locales, de solidarités collectives ou de conditions de vie modestes ? Comment tenir compte des différences sociales face aux comportements écologiques sans pour autant minimiser l'empreinte environnementale des personnes les plus aisées ni leur capacité à agir pour la réduire ?

32. Éduquer sans provoquer l'impuissance : Comment fournir aux jeunes une information adaptée à leur âge, reconnaître les éco-émotions et répondre à l'éco-anxiété sans minimiser les risques ni présenter la catastrophe comme inévitable ? Comment leur permettre d'expérimenter une action collective, d'en observer les résultats et de construire ainsi une confiance durable dans leur capacité d'agir ?

5.2. *Rendre le bien-vivre et les bénéfices de l'action désirables*

33. Construire un récit populaire de l'action climatique : Comment passer d'une écologie abstraite, technique ou culpabilisante à une écologie « à hauteur de vie », ancrée dans l'expérience quotidienne, la santé, la sécurité, les conditions matérielles d'existence et l'attachement aux lieux ? Comment montrer que protéger le climat et le vivant, c'est aussi préserver les foyers, les paysages, les patrimoines, les savoir-faire et les ressources dont dépend notre avenir commun ?

34. Mesurer le bien-vivre : Comment expliquer que certains indicateurs de développement humain puissent continuer à progresser alors même que se dégradent le climat, la biodiversité et les écosystèmes dont dépend leur maintien à long terme ? Comment compléter la mesure des revenus, de la production, de la santé ou de l'éducation par celle de la qualité des relations sociales et des milieux de vie, du temps disponible, de la résilience des territoires et des risques transmis aux générations futures ?

35. Rendre acceptable le coût humain et économique de l'inaction : Comment traduire les évaluations globales en conséquences compréhensibles pour les personnes — santé, assurance, logement, alimentation, emploi, fiscalité, patrimoine et services publics ? Pourquoi certaines politiques climatiques, notamment fiscales, finissent-elles par entrer dans les usages tandis que d'autres provoquent un rejet massif ?

5.3. *Transformer la préoccupation climatique en pouvoir démocratique*

36. Donner au vote une portée climatique : Comment permettre aux citoyens d'identifier les conséquences climatiques, sociales, et territoriales des programmes soumis au vote ? Quels outils indépendants et accessibles pourraient en faciliter la comparaison, en faisant apparaître non seulement les objectifs annoncés, mais aussi les mesures prévues, la répartition des efforts, les financements nécessaires et les conséquences attendues sur les conditions de vie ?

37. Rendre les engagements électoraux vérifiables : Comment traduire les objectifs climatiques de long terme en engagements précis, assortis d'échéances et d'indicateurs compréhensibles à l'échelle d'un mandat électoral ? Comment permettre aux citoyennes et aux citoyens, aux parlements et à la société civile de suivre leur mise en œuvre, d'identifier les écarts entre les annonces et les décisions et de demander aux responsables élus d'en rendre compte ?

38. Préserver l'intégrité du débat démocratique sur l'action climatique : Comment les États membres peuvent-ils protéger le débat électoral et public contre les pratiques délibérément trompeuses, l'influence secrète, le financement opaque, l'écoblanchiment et les campagnes d'information manipulatrices, tout en préservant pleinement la liberté d'expression, le pluralisme politique et le désaccord légitime concernant le choix, le calendrier, les coûts et les effets distributifs des politiques climatiques ?

6. Calendrier indicatif des activités, auditions et visites 2026

39. Conformément à la [Résolution 2553 \(2024\)](#) sur Renforcer la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire, une perspective jeunesse sera intégrée à toutes les étapes de l'élaboration du rapport. Le débat thématique organisé lors de la quatrième partie de session de 2026, avec la participation du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ), en constituera la première étape. Les jeunes seront ensuite associés aux auditions, ateliers, échanges de vues et visites jusqu'à l'examen du rapport par l'Assemblée. Le calendrier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux et la progression du rapport pourra être suivie sur le [site](#) du réseau parlementaire pour un environnement sain « réseau »).

Lieu et date	Activités, auditions, visites
Athènes, 5 juin 2026	Echange de vues du réseau avec Alexandra Palt, chercheuse sur le leadership et l'éthique, consacré à l'évolution des récits et des stratégies de communication sur les enjeux environnementaux, suivi d'un atelier pratique destiné à expérimenter l'approche proposée.
Strasbourg, 25 juin 2026, 3^e partie de session / Paris, 10 septembre 2026	Echanges de vues • Entre le réseau et Sumeyra Arslan, conseillère en engagement climatique et politiques au Réseau international des droits de l'enfant (CRIN) et • Entre la commission et Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la reconnaissance du droit à un environnement sain au niveau du Conseil de l'Europe. • Entre la commission et Emilie Tamo, représentante du CCJ
Strasbourg, 1er octobre 2026 (4^e partie de session)	Plénière : débat de politique générale avec des représentants des jeunes et adoption du rapport « L'Europe, le continent qui se réchauffe le plus vite : accélérer l'action climatique avec les jeunes »
Journée thématique sur l'environnement	Réunion jointe de la commission et du réseau : audition des requérantes dans l'affaire <i>KlimaSeniorinnen</i> , échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme.
Antalya, novembre 2026	Participation à la COP31 et organisation d'un side-event <i>Climat, démocratie et responsabilité. Le rôle de la gouvernance démocratique dans la mise en œuvre de l'action climatique</i> en partenariat avec le Congrès et la Convention de Florence.
Paris, 3 décembre 2026*	Réunion de la Commission : audition de Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, du Professeur Laurent Neyret, auteur de <i>Liberté, égalité et habitabilité</i> , et de Linda Steg, professeure de psychologie environnementale à l'Université de Groningue, Pays-Bas ou Mario Herberz, Behavior Scientist, Université de Genève, Suisse.
Paris, 4 décembre 2026*	Réunion du réseau : visite de l'exposition consacrée au climat à la Cité de la science et de l'industrie)
Strasbourg, 1^{ère} partie de session 2027	Réunion de la Commission et/ou du Réseau : auditions du président du Comité permanent de la Convention de Berne ou d'un représentant du Groupe biodiversité et climat de la Convention de Berne, de la présidente de la 13 ^e Conférence sur la mise en œuvre de la Convention de Florence, de Elisabeth Lambert, chercheuse au CNRS sur son étude « Obligations des États et droit des personnes à être protégées contre les effets graves du réchauffement climatique » présenté au Comité des correspondants permanents d'EUR-OPA, de la Charte sociale européenne et du Registre des Dommages en Ukraine.
Paris, XX mars 2027	Audition de 3 auteures lead de la synthèse du Groupe de travail II AR6 du GIEC, <i>Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability</i> : Nathalie Hilmi (Centre scientifique de Monaco), Diana Reckien (Université de Twente, Pays-Bas) et Lisa Schipper (Université de Bonn, Allemagne)
Xx, xx mai 2027	Audition de Mia Petra (Finlande), ancienne membre de l'APCE, lobbyiste et d'un économiste
Strasbourg, xx juin 2027 (3^e partie de session)	Débat de la Commission sur l'avant-projet de rapport
Strasbourg, xx octobre 2027 (4^e partie de session)	Adoption par la commission et la plénière

26 janvier 2028

Expiration du renvoi